

Demande d'inscription
ÉCOLE INTERNATIONALE
Site Differdange / Site Esch-sur-Alzette

Enseignement PRIMAIRE

Inscriptions année scolaire 2017/2018
du 3 au 16 mars 2017

Vendredi 3 mars 2017	de 10h00 à 13h00 (Differdange)
Lundi 6 mars 2017	de 11h00 à 14h00 (Differdange)
Jeudi 9 mars 2017	de 11h00 à 14h00 (Esch s/Alzette)
Samedi 11 mars 2017	de 09h00 à 12h00 (Differdange)
Mardi 14 mars 2017	de 18h00 à 20h00 (Esch s/Alzette)
Jeudi 16 mars 2017	de 18h00 à 20h00 (Differdange)

Rentrée scolaire: lundi 11 septembre 2017



1. Présentation de l'école et du système européen pour le primaire

Pourquoi une école publique internationale?

L'École internationale qui a ouvert ses portes en septembre 2016 a pour mission l'éducation et l'enseignement d'élèves d'origines diverses. Elle est une école publique qui dispense un enseignement multilingue et multiculturel reposant sur les bases des écoles européennes. Contrairement aux autres écoles européennes actuellement installées au Luxembourg, l'École internationale est ouverte à tous les élèves, sans frais d'inscription.

L'École internationale offre des classes aussi bien au primaire (de 6 à 11 ans) qu'au secondaire (à partir de 12 ans) dans les sections francophone, germanophone et anglophone. Peuvent s'inscrire dans la première année du primaire, les élèves qui ont 6 ans au 1^{er} septembre 2017. Les élèves sont admis à l'école secondaire s'ils ont un avis d'orientation pour l'enseignement secondaire classique ou technique.

Une école à temps plein

L'école est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 18h00.

Ouverture et Accueil du matin au SEA	7h00-8h00
Heures de classe obligatoires (Lu-Je)	8h00-15h45
Heures de classe obligatoires (Ve)	8h00-14h00
Repas de midi équilibré	11h50-13h20
Activités périscolaires variées	À midi 16h00-18h00 (Lu-Je) 14h00-18h00 (Ve)

En dehors des heures de classe obligatoires, les enfants sont accueillis au sein du service d'éducation et d'accueil (SEA) qui fournit les prestations suivantes :

- la détente
- une restauration équilibrée en la période scolaire : repas de midi, collation vers 16.00 heures
- une restauration équilibrée en période de vacances petit déjeuner vers 9.00 heures, repas de midi, collation vers 16.00 heures
- des activités d'animation et d'initiation culturelle, musicale, artisanale, artistique, motrice et sportive
- des activités favorisant le développement social, affectif, cognitif, linguistique et psychomoteur de l'enfant
- des activités favorisant l'intégration de l'enfant dans son environnement social et local
- des études surveillées consistant à offrir aux enfants scolarisés un cadre favorable à l'exécution des devoirs à domicile de façon autonome, dans des conditions de calme avec une surveillance et un soutien minimal.

Les activités peuvent varier d'une année à l'autre, selon les intérêts et les besoins des élèves, l'initiative et les aptitudes du personnel éducatif et enseignant ainsi que les vœux exprimés par les parents.

Offre scolaire à la rentrée 2017/2018

L'offre scolaire est étendue à Esch-sur-Alzette avec des classes supplémentaires qui fonctionneront dans le bâtiment dit Victor Hugo.

A la rentrée 2017/18, notre école fonctionnera donc sur 3 sites :

- une école primaire à Differdange, 2 rue de la Montagne (ancienne école ménagère)
- une école secondaire à Differdange, plateau du Funiculaire
- une école primaire et secondaire à Esch-sur-Alzette, 91, rue Victor Hugo.

Notre école proposera dès la rentrée 2017/18 une section germanophone, une section anglophone et une section francophone.

	P1	P2	P3	P4	P5
Section anglophone	Differdange	Differdange	Esch	Esch	Esch
Section francophone	Differdange et Esch	Differdange et Esch	Esch	Esch	Esch
Section germanophone	Esch	/	/	/	/

Le primaire

Notre offre scolaire comporte un cycle de 5 années de l'enseignement primaire européen.

Les classes fonctionnent suivant les mêmes programmes, les mêmes critères de promotion et les mêmes grilles horaires que les autres écoles européennes.

Les programmes scolaires des différentes sections linguistiques sont identiques et soumis aux mêmes exigences.

Le niveau de performance des élèves est régulièrement évalué et des bulletins sont distribués deux fois par an.

A la fin de chaque année scolaire, le conseil de classe décide, sur base des critères de promotion, de l'avancement à la classe suivante ou non.

Les matières à l'école primaire

Primaire 1-2 (P1 et P2)	Périodes de 30'	Primaire 3-5 (P3, P4 et P5)	Périodes de 45'
Langue 1 (FR-EN-DE-PT)	8	Langue 1 (FR-EN-DE-PT)	5
Langue 2 (FR-EN-DE)	5	Langue 2 (FR-EN-DE)	5
Langue de la section (FR-EN-DE)	8	Langue de la section (FR-EN-DE)	4
Luxembourgeois	2	Luxembourgeois	2
Mathématiques	10	Mathématiques	7
Découverte du monde	2	Découverte du monde	4
Éducation artistique	2	Éducation artistique	1
Éducation musicale	2	Éducation musicale	1
Éducation physique	4	Éducation physique	2
Vie et société	2	Vie et société	2

Règles générales pour l'enseignement des langues au primaire

Notre école propose trois sections linguistiques : une section francophone, une section anglophone et une section germanophone. Outre la langue de la section, les élèves choisiront à l'école primaire une première et une deuxième langue (L1 et L2).

L'apprentissage du luxembourgeois en tant que langue d'intégration est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire ainsi que pour les élèves des classes inférieures de l'école secondaire.

Les règles sont les suivantes:

Langue de la section (FR ou EN ou DE) = L1 ou L2

Le programme est le même dans les 3 sections, la langue véhiculaire est différente.

Langue 1 = niveau langue maternelle = FR ou EN ou DE ou PT

La L1 (niveau langue maternelle) est enseignée à partir de la 1^{re} année primaire et est soit la langue de la section (FR/EN/DE) dans laquelle l'élève est inscrit, soit le portugais (PT).

Langue 2 = niveau langue étrangère = EN ou FR ou DE

La L2 est enseignée à partir de la 1^{re} année primaire; l'élève a le choix entre l'allemand (DE), l'anglais (EN) ou le français (FR). Cette langue doit être différente de la L1.

A partir de la 3^e année du secondaire, la L2 d'un élève (EN, DE ou FR) est la langue véhiculaire pour les cours de sciences humaines, histoire, géographie et économie.

Langue 3 = EN ou FR ou DE ou PT

La L3 est enseignée à partir de la 1^{re} année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue qui n'est pas étudiée en tant que L1 ou L2. L'École internationale offre les langues suivantes en tant que L3: l'allemand (DE), le français (FR), l'anglais (EN) et le portugais (PT). En 1^{re} année, le cours de L3 est un cours d'initiation.

Langue 4 = EN ou FR ou DE ou PT

La L4 est enseignée en tant qu'option à partir de la 4^e année secondaire; il peut s'agir de n'importe quelle langue officielle qui n'est pas étudiée en tant que L1, L2 ou L3. En 4^e année, le cours de L4 est un cours d'initiation.

2. Les inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018

Chers parents,

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre école et de la confiance que vous nous accordez en inscrivant votre enfant à notre école.

Pour nous permettre d'accueillir au mieux votre enfant dans sa nouvelle classe et de répondre à ses besoins d'encadrement lors de cette phase de transition, il est important que vous remplissiez chacun des champs de renseignement dans les formulaires.

Veuillez noter que tout dossier incomplet (champs non remplis ou absence de documents à joindre obligatoirement) peut retarder le traitement de la demande d'inscription. Veuillez remettre le dossier d'inscription complété lors de l'inscription de votre enfant.

À l'issue de la période d'inscription, nous confirmerons la préinscription de votre enfant, compte tenu des places disponibles et du nombre de candidats à l'inscription.

3. Documents à joindre à la demande d'inscription

(N.B. les photocopies doivent être préparées par les parents; l'école peut certifier conforme toute copie remise par les parents si l'original est présenté)

Documents à fournir lors des inscriptions en mars:

- o le présent dossier dûment rempli
- o une photo d'identité de l'élève
- o en cas de séparation/divorce des parents: pièce attestant que le demandeur est titulaire de l'autorité parentale (le cas échéant, fournir le document indiquant le nom du parent qui exerce le droit de garde ou le jugement de tutelle).
- o une attestation de domicile, certificat de résidence

Documents à fournir pour le 8 juillet 2017 au plus tard, afin de confirmer la préinscription

Pour les élèves inscrits en Primaire 1:

- o à l'issue de la présente année, une **copie du bilan de fin de cycle 1** (certifiant que l'élève a atteint le socle de compétences du cycle)

Pour les élèves inscrits dans une autre classe du primaire :

- o une copie du dernier bulletin de l'école d'origine.

5. Accord d'admission entre l'ÉCOLE INTERNATIONALE et

(Noms des représentants légaux)

Il est primordial que votre enfant se sente à l'aise dans notre école pour qu'il soit soutenu au mieux selon ses compétences, ses capacités et ses intérêts.

Notre objectif est d'amener votre enfant au plus haut niveau de qualification possible. Pour une collaboration réussie entre école et parents, il est essentiel que les parents soutiennent le travail de la communauté scolaire et qu'ils prennent les engagements suivants :

- Les sorties et les séjours scolaires (projets didactiques, séjours sportifs, classes transplantées, échanges entre écoles) ont une valeur éducative, didactique et sociale bien spécifique et font partie intégrante de la vie scolaire. Nous autorisons notre enfant à participer à ces activités.
- Mon enfant / notre enfant participera au cours d'éducation physique et de natation ainsi qu'à toute activité commune obligatoire dans le cadre de l'enseignement.
- Je participerai / Nous participerons aux soirées des parents ainsi qu'aux réunions d'information.
- Je respecterai / Nous respecterons le règlement scolaire.
- Je soutiendrai / Nous soutiendrons la communauté scolaire lors d'événements (fête scolaire, ...).
- Je soutiendrai / Nous soutiendrons l'école en encourageant notre enfant :

en matière de comportement social:

- à renoncer à l'agression verbale et physique;
- à soutenir ses camarades et à s'entraider mutuellement;
- à respecter la propriété d'autrui et les locaux de l'école;

en matière de comportement de travail :

- à acquérir le matériel scolaire nécessaire;
- à faire régulièrement ses devoirs à domicile;
- à être à l'heure et à fréquenter l'école de façon régulière.

Differdange / Esch-sur-Alzette, le _____

Représentants légaux

Pour la Direction

6. Renseignements concernant l'élève

Renseignements concernant l'élève		
Nom (s) :		
Prénom(s) :		
Matricule :		
Sexe:	☐ M / ☐ F	
Langue(s) parlée(s) à domicile :		
Date de naissance :		
Lieu de naissance :		Pays:
Nationalité :	1.	2.
Réside au Luxembourg depuis :		
Frère(s) Sœur(s) :	L'élève est le (rang) de enfants	
Frère(s) Sœur(s) à l'EIDE	☐ non / ☐ oui	
Adresse de l'élève		
Rue et N°:		
Code Postal:		
Ville et Pays:		
Tél. Domicile		
Historique scolaire ¹		
	Année d'études	Nom de l'école / Ville / Pays
2016/2017		
2015/2016		
2014/2015		
2013/2014		
2012/2013		
.....		
L'élève vient à l'école ☐ en bus - ☐ en train - ☐ en voiture - ☐ à vélo - ☐ à pied		
L'élève est autorisé à rentrer seul ☐ oui ☐ non		
L'élève est repris de l'école par		
☐ la mère ☐ le père ☐ autre _____ tel: _____		
Connaissance de langues de l'élève		
Langue:	☐ Avancé ☐ Débutant	
	☐ Intermédiaire ☐ Oral seulement	
Langue:	☐ Avancé ☐ Débutant	
	☐ Intermédiaire ☐ Oral seulement	
L'élève veut être en classe avec (optionnel, 1 seul nom) : _____		

¹En soumettant ce formulaire, vous donnez votre permission à l'École de contacter l'école précédente de votre enfant.

7. Choix de la classe et des langues

Section linguistique

☐ Francophone ☐ Anglophone ☐ Germanophone

L'école offre trois sections linguistiques. Mis à part les cours de langues, toutes les matières sont enseignées dans la langue de la section.

Classe

☐ P1 ☐ P2 ☐ P3 ☐ P4 ☐ P5

Langue 1: langue enseignée au niveau langue maternelle

☐ FR ☐ EN ☐ DE ☐ PT

L'élève choisit sa langue 1 (L1) parmi le français, l'anglais, l'allemand et le portugais.

Langue 2: langue enseignée au niveau première langue étrangère

☐ DE ☐ EN ☐ FR

L'élève choisit également sa langue 2 (L2) parmi l'allemand, l'anglais et français.

Le Luxembourgeois obligatoire pour tous

L'apprentissage du luxembourgeois (communication orale) en tant que langue d'intégration est obligatoire pour tous les élèves de l'école primaire.

Important

- Une des langues L1 ou L2 doit obligatoirement être la langue de la section choisie: le français pour les élèves ayant choisi la section linguistique francophone et l'anglais pour les élèves qui ont choisi la section linguistique anglophone.
- La L2 doit obligatoirement être différente de la L1.

(Espace réservé à l'administration de l'école)

8. Renseignements concernant les représentants

Renseignements concernant les représentants légaux		
Lien de parenté		
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre: _____		
Représentant 1 (personne ayant le droit de garde)		
Nom (s):		
Prénom(s) :		
Lieu et date de naissance:		
Nationalité:		
Profession:		
Employeur:		
Langues parlées:	1.	2.
Adresse de travail Rue et N°:		
Code Postal:		
Ville et Pays:		
Tél. Professionnel:		
E-mail de contact:		
Adresse privée Rue et N°:		
Code Postal:		
Ville et Pays:		
Tél. Domicile:		
GSM privé:		
Représentant 2		
Lien de parenté		
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre: _____		
Nom (s):		
Prénom(s):		
Lieu et date de naissance:		
Nationalité:		
Profession:		

Employeur:		
Langues parlées:	1.	2.
Adresse de travail Rue et N°:		
Code Postal:		
Ville et Pays:		
Tél. Professionnel:		
E-mail de contact:		
Adresse privée Rue et N°:		
Code Postal:		
Ville et Pays:		
Tél. Domicile:		
GSM privé:		
Personne à contacter en cas d'urgence si représentant(s) injoignable(s)		
Nom:		
Prénom :		
Degré de parenté / Relation		
Téléphone:		

9. Soutien pédagogique

Votre enfant a-t-il besoin d'un soutien supplémentaire à l'apprentissage ?

☐ OUI

☐ NON

10. Utilisation d'images

Nous essayons de documenter toutes nos activités notamment sur notre site web. Par l'inscription de votre enfant, vous autorisez l'école à publier des photos sur lesquelles pourra apparaître votre enfant (participation à des activités scolaires, compétitions sportives, remises de certificats et diplômes...) sur le site internet de notre école ou sur d'autres sites.

En cas de désaccord avec la présente disposition, veuillez le signaler par écrit au secrétariat de direction de l'école.

11. Engagement

En soumettant ce formulaire, vous assurez que toutes les informations que vous avez indiquées dans ce formulaire sont véridiques et exactes et vous vous engagez à communiquer tout changement au secrétariat de direction de l'école.

Je sollicite l'inscription de mon enfant à l'École Internationale.

Nom(s) et Prénom(s) du/des représentant(s): _____

Date: _____

Signature(s): _____